



**AVIS D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
DE CONSULTATION**
PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 615-2026

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance ordinaire tenue le 1^{er} juin 2026, le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge a adopté le premier projet de *Règlement numéro 615-2026 modifiant le plan d'urbanisme numéro 495-2015 ainsi que le Règlement de zonage numéro 496-2015*.

Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 20 juillet 2026, à 18 h 30**, à la salle 154 de la Place Saint-Louis, située au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge (entrer par la porte 9 située sur la façade arrière du bâtiment). Au cours de cette assemblée, le maire ou la personne nommée par le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Aux personnes intéressées par le projet de Règlement modifiant le Plan d'urbanisme numéro 495-2015 ainsi que le Règlement de zonage numéro 496-2015.

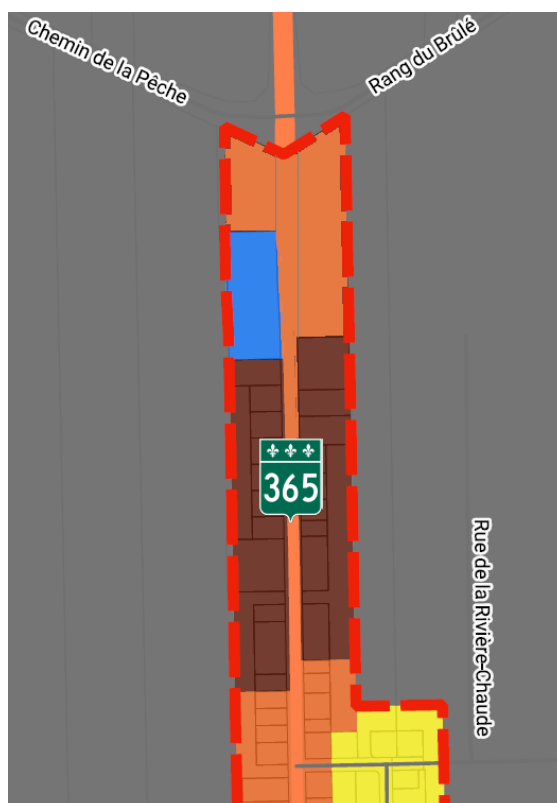
Dans un premier temps, le principal objectif de ce règlement vise à permettre la réalisation de trois projets structurants.

1. La reconversion du complexe hôtelier Bon-Air avec la construction de trois bâtiments résidentiels contenant 24 logements chacun et pouvant atteindre trois étages ainsi qu'un hôtel contenant 21 chambres réparties sur trois étages;



Modification du plan d'urbanisme : Intégrer le lot 6 620 175 ainsi qu'une partie du lot 4 009 343 à l'affectation mixte. Actuellement, le lot 6 620 175 ainsi qu'une partie du lot 4 009 343, sont compris à l'intérieur de l'affectation commerciale lourde.

Plan des affectations projeté



Modification du règlement de zonage : Créer une nouvelle zone mixte visant le lot 6 620 175 ainsi qu'une partie du lot 4 009 343. Actuellement, ces lots sont compris à l'intérieur de la zone CL-1.

Plan de zonage projeté

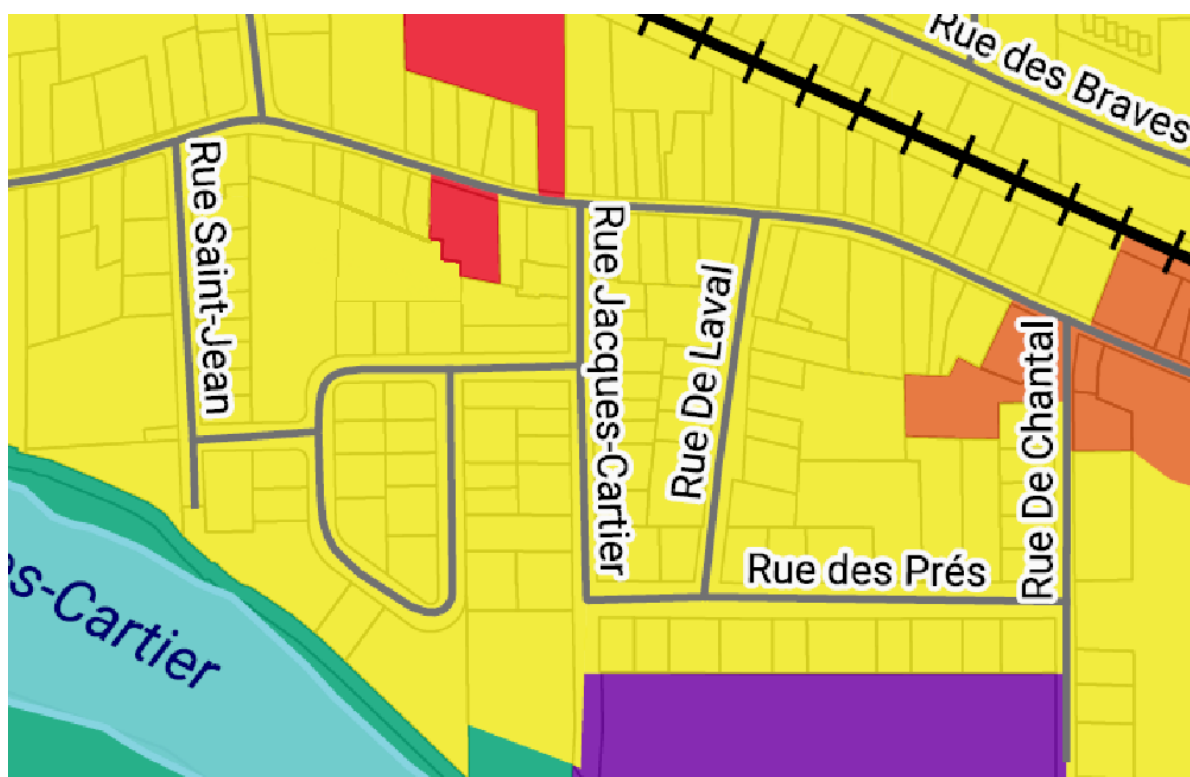


2. Le réaménagement du lot 4 010 929, soit un lot en partie vacant, situé entre les rues Dupont et Cartier, spécifiquement derrière les numéros civiques 342, 344, 346, 348 et 350, rue Dupont, en vue d'y ériger 10 résidences unifamiliales en rangées contenant deux étages;



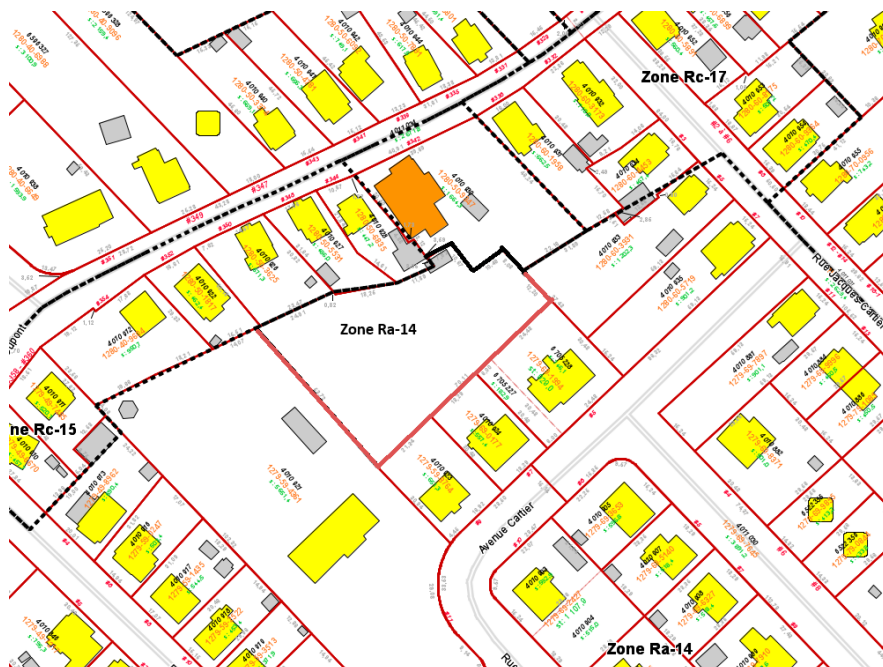
Modification du plan d'urbanisme : Intégrer le lot 4 010 929 à l'affectation résidentielle. Actuellement, le lot 4 010 929 est compris à l'intérieur de l'affectation commerciale.

Plan des affectations projeté

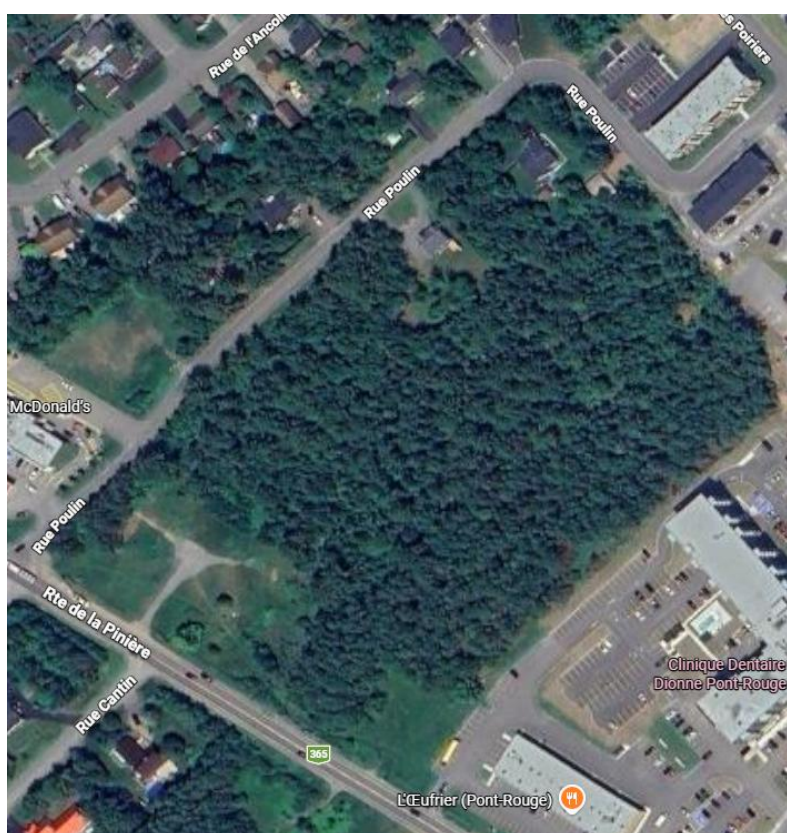


Modification du plan de zonage : Diminuée la zone C-2 de sorte à se limiter uniquement au lot 4 010 930 situé en bordure de la rue Dupont. La zone Ra-14 est prolongée sur l'ensemble du lot 4 010 929.

Plan de zonage projeté

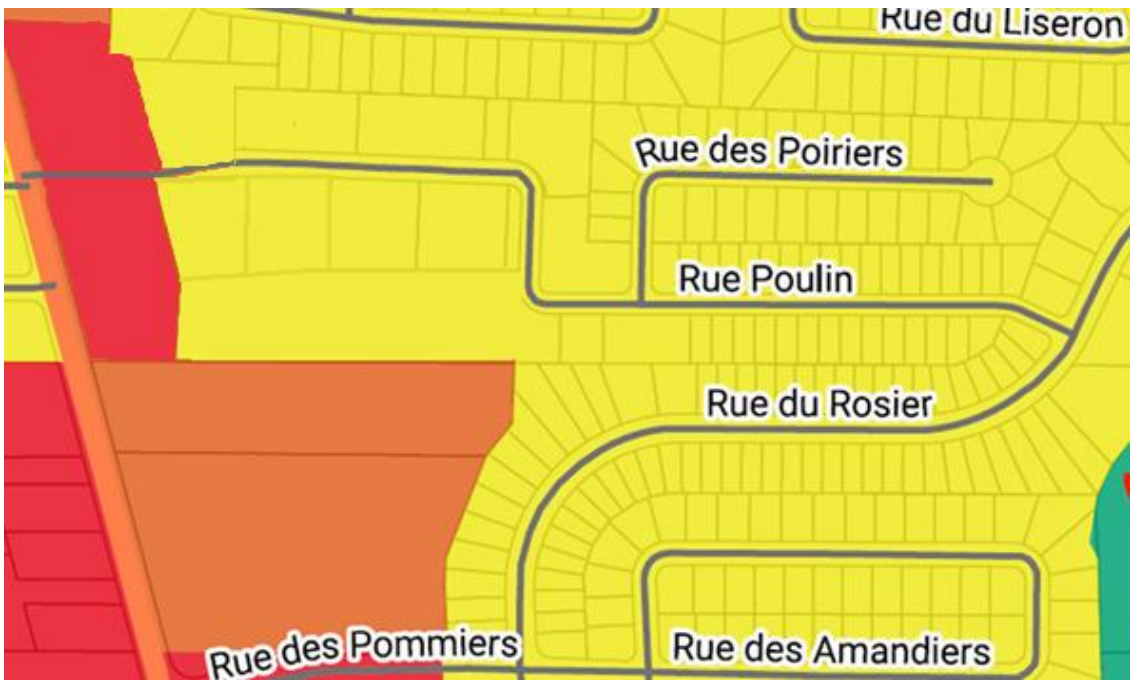


3. La requalification du site initialement destiné à la quincaillerie Canac, soit une série de lots situés au coin de la rue Poulin et de la route de la Pinière. De façon plus précise, la modification règlementaire vise à autoriser la construction de bâtiments pouvant contenir jusqu'à 24 logements et composés de trois étages, soit le même gabarit de bâtiments actuellement implantés au niveau de la rue Poulin. Finalement, une bande commerciale est conservée le long de la route de la Pinière.



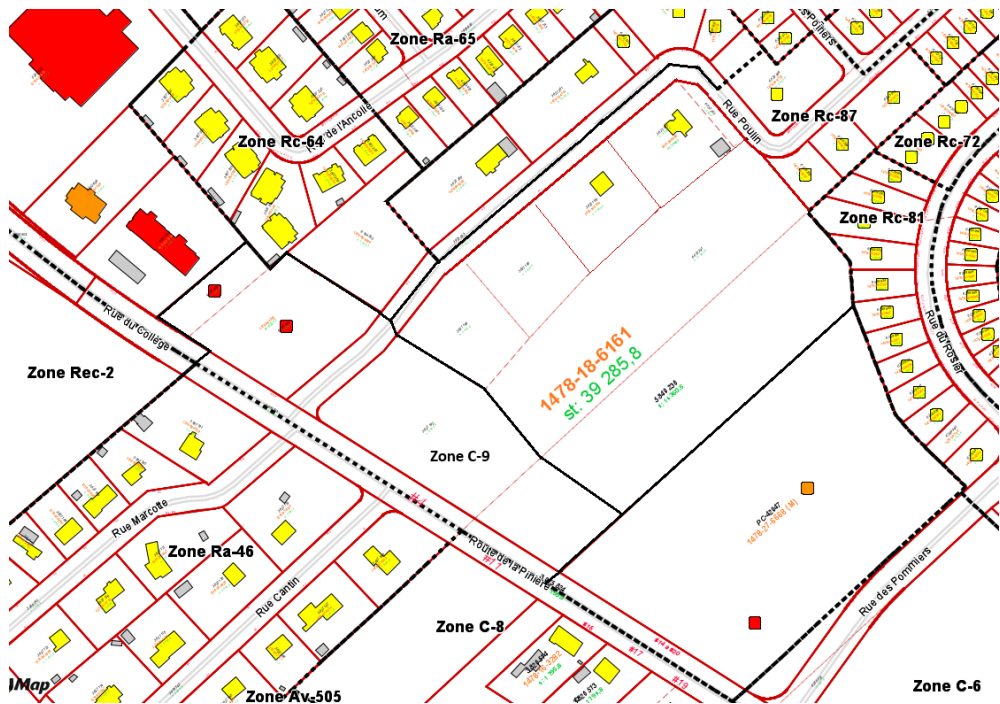
Modification du plan d'urbanisme : Intégrer les lots 6 032 291, 3 827 194, 3 827 195 et une partie du lot 5 849 236 à l'affectation résidentielle. De plus, elle vise également l'ajout des lots 3 827 192, 6 194 499 et 4 831 529 ainsi qu'une partie du lot 5 849 236 à l'affectation commerciale. Actuellement, l'ensemble de ces lots est compris à l'intérieur de l'affectation mixte.

Plan des affectations projeté



Modification du plan de zonage : Diminuer la zone Mix-8 de sorte à se limiter uniquement aux différents immeubles situés au coin de la Pinière et de la rue des Pommiers. Avec ce changement, la zone Rc-87 est prolongée jusqu’au lot 3 827 192. Finalement, la zone C-9 est créée soit une bande commerciale située en bordure de la route de la Pinière.

Plan de zonage projeté



Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, CE 8^E JOUR DU MOIS DE JUILLET DE L’AN 2026.

La greffière adjointe,

Nicole Richard

Nicole Richard